



Avoriaz, le 20 septembre 2022

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ALDA
DU MARDI 26 JUILLET 2022
Office de Tourisme – 44, promenade du Festival
74 110 AVORIAZ

La liste des personnes présentes ou représentées est consultable au bureau de l'ALDA.

Le livre de présence est signé lors de l'entrée en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Éric DUSSART.

Le Président appelle deux scrutateurs conformément au règlement. Monsieur CLOPPET Jean-Paul et Monsieur VELLEMAN Jean-Marc se portent volontaires.

Damien TRETTHAU, Directeur de l'ALDA, est désigné comme Secrétaire de séance et sera assisté de Céline CASIER, Secrétaire de l'ALDA.

ORDRE DU JOUR :

1. Exposé du Président.
2. Discussion du projet de budget 2022/2023 et vote de la **Résolution 1** « vote du budget 2022/2023 ».
3. Questions diverses.

Pièces-jointes :

Annexe 1 : Projet de budget 2022-2023.

Annexe 2 : Notice explicative du budget.

Annexe 3 : Présentation projetée en séance.

Les annexes de ce procès-verbal sont consultables et téléchargeables sur le site internet de l'ALDA : alda-avoriaz.eu

(Onglet Documents ⇨ Documents officiels).

Vous pouvez également vous adresser à nos services pour obtenir ces documents par courriel.

1/ Exposé du Président :

Chers membres,

Pour commencer je tiens à vous remercier pour votre participation à cette séance.

L'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour vient rythmer comme chaque année l'adoption du projet de budget de l'exercice comptable à venir, en l'occurrence vous serez amenés à vous prononcer sur l'adoption du projet de budget 2022/2023.

Ce dernier a été présenté, dans le respect de nos dispositions statutaires, à l'occasion du Syndicat ALDA du 4 juillet dernier et il a été adopté par ses membres.

Comme vous en aurez déjà pris connaissance, l'option budgétaire retenue se base sur l'adoption d'une cotisation de fonctionnement fixée à 5,10€/m². En hausse, cette cotisation vient répondre aux ajustements nécessaires à la préservation de l'équilibre financier de notre association induits par l'augmentation globale du coût de la vie, aux récurrentes indexations de salaire imposées par la législation et au réajustement de certains postes de dépenses incompressibles en fonction de leurs coûts réels. Le budget d'investissement est pour sa part raisonnable et maîtrisé.

Ce budget fera l'objet d'une présentation détaillée au point 2 de l'ordre du jour.

L'ALDA annonce depuis 2018 par le biais de ses procès-verbaux d'Assemblée Générale et du bulletin Avoriazien, la suspension du service réseau internet distribué sur son infrastructure coaxiale horizontale pour l'année 2022.

Des avis d'alerte vous informant de cette migration vous ont encore été dernièrement transmis en précisant la date du 1^{er} septembre 2022.

Parallèlement, et dans le cadre de l'opération de notre réseau internet sur l'infrastructure fibre optique, plusieurs procédures ont été intentées contre l'ALDA par une même société. Les débats avec les diverses juridictions se poursuivent depuis plusieurs mois et des avocats spécialisés en droit des télécoms assistent l'ALDA dans la défense de ses intérêts.

Après de multiples échanges, l'ARCEP nous a adressé hier matin une lettre recommandée pour notifier à l'ALDA une décision de l'autorité qui pourrait conduire notamment à effectuer des travaux d'infrastructure afin de conformer le réseau fibre optique à la réglementation FTTH pour juillet 2023.

Nous avons immédiatement engagé des consultations avec nos conseils juridiques pour déterminer les différentes options envisageables afin de préserver les intérêts de l'ALDA et assurer la pérennité de son infrastructure. Dès que nous aurons balayé le champ des possibles, nous tiendrons une séance du Syndicat de l'ALDA, vraisemblablement fin août 2022, afin de décider de la stratégie à adopter.

Afin de préserver toutes les options, il a d'ores et déjà été décidé de ne pas mettre en œuvre la suspension du service internet coaxial programmée pour septembre prochain ; nous aurons l'occasion de détailler ce point dans la continuité de la réunion au cours de laquelle un certain nombre d'interrogations surviendront.

Je profite de cet exposé pour également vous tenir informés d'un certain nombre de sujet relevant de l'urbanisme.

Au cœur de ses missions, l'ALDA se doit de veiller à ce que les divers projets d'aménagement déposés pour instruction respectent le concept architectural Avoriazien auquel la grande majorité d'entre nous est tant attachée.

Notre association est bien consultée par les services instructeurs (conformément aux impératifs du PLU) mais les recommandations émises par nos membres bénévoles s'assurant du respect des fondamentaux architecturaux défendant l'intérêt général et la vision à long terme que tout projet structurant pour l'avenir se doit d'intégrer, ne trouvent pas toujours l'écho espéré. Les avis de l'ALDA ne sont certes règlementairement

que consultatifs, mais nous regrettons que notre structure, composée de 4 500 propriétaires représentant plus de 18 000 lits, ne soit pas davantage soutenue et entendue dans ses prises de position.

Autre thème d'importance pour la préservation de l'identité de la station, la nouvelle réglementation applicable aux Immeubles de Moyenne Hauteur (IMH) :

Ce sujet, très technique, a fait l'objet de plusieurs discussions avec les instances municipales pour étudier des solutions face à ces nouvelles directives qui, pour rappel, portent sur le renforcement de la sécurité incendie en façade applicable aux nouvelles constructions et rénovations des immeubles de moyenne hauteur. Cette réglementation rend plus contraignant l'usage du bois pour les immeubles mesurant plus de 28 mètres. Il va sans dire que l'utilisation de matériaux alternatifs synthétiques serait esthétiquement inacceptable pour les façades de nos immeubles.

Cette nouvelle réglementation a fait l'objet de nombreuses recherches au cours de ces derniers mois et j'ai eu un échange très constructif avec Monsieur le Maire le 27 juin, échange au cours duquel il a été confirmé que l'équipe municipale prenait à bras le corps cette problématique qui concerne tous les territoires de la région et dont la résolution ne peut être envisagée que par le biais d'une action au plus haut niveau auprès des instances gouvernementales. Nous en remercions vivement Monsieur le Maire. L'ALDA apportera bien entendu sa contribution à la Mairie si elle le souhaite.

Enfin, à l'issue de cette séance se déroulera la réunion d'information publique organisée par l'ALDA dont nous avons été malheureusement contraints de suspendre l'organisation ces deux dernières années en raison du contexte sanitaire.

Cette rencontre permet à chacun de se tenir informé de la vie, du développement de la station et des projets s'y attachant grâce aux interventions de Monsieur le Maire et d'autres partenaires tels que l'Office de Tourisme ou la SERMA.

Je vous remercie pour votre attention et vous propose désormais de poursuivre l'ordre du jour.

Eric DUSSART
Président de l'ALDA

[2/ Discussion du projet de budget 2022/2023 et vote de la Résolution 1 « vote du budget 2022/2023 »](#)

A. Clôture de l'exercice 2021-2022

Mr DUSSART annonce un résultat de clôture estimatif de - 73 178 € pour l'exercice 2021-2022, ce résultat étant susceptible d'évoluer en fonction des imprévus et nécessités pouvant survenir avant le terme de l'exercice comptable.

Le résultat budgété était de - 77 242 €.

RECETTES		BUDGET 2021 – 2022 4,60 €/m ²	Estimation fin septembre 2022
Cotisation ALDA		1 205 006	1 205 006
Cotisation PK Falaise et Proclou		3 680	3 680
Cotisation PK Plateau		3 910	3 910
Cotisation Hôtel MIL		12 449	12 449
Redevance m ²		20 000	11 000
Autres recettes		45 342	37 751
Hébergeurs / SERMA		46 500	46 500
TOTAL RECETTES		1 336 888	1 320 296
DEPENSES			
Achats		90 450	75 534
Travaux et fournitures		556 880	566 190
Salaires et charges sociales		610 800	623 652
Divers		156 000	131 698
TOTAL DEPENSES		1 414 130	1 397 074
RESULTAT DE L'EXERCICE		- 77 242	- 73 178

Mr DUSSART explique que la recette générée par la redevance sur les m² n'est que de 11 000 € alors que 20 000 € avaient été budgétés, ceci s'explique par le fait que la facturation n'intervient qu'au commencement des travaux. Ainsi, les programmes identifiés lors de la construction du budget 2021-2022 n'ont pas tous été initiés et Mr DUSSART fait remarquer que l'intégration de cette projection a été revue pour la construction du budget 2022-2023. Il reviendra ultérieurement sur cette question lors de la présentation du budget soumis au vote de ce jour.

Concernant les autres recettes, Damien TRETHERAU précise que ce poste regroupe notamment les produits générés par l'exploitation de la bagagerie de l'accueil station, le distributeur de café et quelques facturations annexes comme le déneigement de l'accès aux chalets de certains propriétaires (très maigre cette année en raison des faibles précipitations). La facturation à la commune de l'entretien des emprises municipales y est aussi incluse et il s'avère que les opérations de l'ALDA sur ces zones au cours de l'été 2021 ont été réduites : moins de tontes en raison de conditions météo plutôt médiocres.

Mr DUSSART explique que le dépassement constaté sur la ligne salaires et charges s'explique par une gestion de l'accueil un peu plus lourde que prévue, induite par une fréquentation exceptionnelle et une indexation du SMIC supérieure aux prévisions.

B. Investissements 2021/2022 réalisés

Mr DUSSART présente les investissements réalisés au cours de l'exercice 2021-2022 :

RESEAU TV - INTERNET	budget	réel	Durée amortissement	
Tête de réseau G-PON	46 631 €	43 942 €	5 ans	Initialement mis en suspens mais validé par Syndicat avril 2021 en raison des nécessités inclus dans appel de fonds réseau de 2018
Raccordement nouveaux quartiers au réseau fibre	33 530 €	0 €	10 ans	Attente autorisation groupe PVCPC pour utilisation des VRD
Transceivers fibre/coax pied d'immeuble	10 107 €	10 107 €	5 ans	
Déplacement réception satellitaire TNT	0 €	4 697 €	5 ans	Indispensable pour supprimer les parasitages induits par émetteurs 4G+ et 5G

ACCUEIL	budget	réel	Durée amortissement	
Poursuite numérisation des transports	75 000 €	26 000 €	5 ans	Recours à une société répondant aux attentes et repartant de développements déjà réalisés
Mobilier bagagerie et vestiaire	9 152 €	4 660 €	5 ans	Un certain nombre d'acquisitions passées en charge et non amorties
Transceivers fibre/coax pied d'immeuble	10 107 €	10 107 €	5 ans	
Déplacement réception satellitaire TNT	0 €	4 697 €	5 ans	Indispensable pour supprimer les parasitages induits par émetteurs 4G+ et 5G
SERVICES PUBLICS				
Remplacement portes coursives SNOW/MULTI	12 960 €	12 960 €	5 ans	

C. Projet de budget 2022-2023 :

Mr DUSSART indique que ce projet de budget 2022-2023 a été approuvé par les membres du Syndicat de l'ALDA à l'occasion de sa présentation préalable (séance organisée début juillet 2022).

a) Budget de fonctionnement

Mr DUSSART indique à l'Assemblée que les postes de dépenses demeurent relativement stables hormis :

I. Carburant : + 2100€

- Contexte géopolitique et augmentation des coûts.
- Somme budgétée : 9 100€.

II. Logement personnel : + 15 000 €.

- Un budget sous-estimé et des difficultés à trouver des logements.
- Somme budgétée : 105 000€/an.

III. Frais assemblée : + 4 000€

- Ajustement de cette ligne en fonction des coûts réels.
- Somme budgétée : 6 000€/an.

IV. Téléphone : + 3 000€

- Intégration du coût de la solution géolocalisation des transports (cartes SIM).
- Somme budgétée : 9 000€/an.

V. Charges de personnel : + 27 600€ (sur l'intégralité des services)

- Ancienneté du personnel + indexation globale de 4,5%.
- Somme budgétée : 648 600€/an.

b) Budget de d'investissement

Accueil		Durée amortissement		
Poursuite numérisation transports	5	9 000 €	✓	Acquisition de tablettes
Relais radio numérique canal cochers	5	6 000 €	✓	Une modernisation indispensable
Réseau TV - internet				
Tête de réseau G-PON	5	46 631 €	✓	Voté en 2018
Centrale démodulation terrestre	5	5 250 €	✓	Spare en cas de rupture réception satellite
Services publics				
Portes coursives Snow et Hermine	5	12 960 €	✓	Poursuite du programme de mise à niveau
Total		79 841 €	✓	Dont 46 631 € financés par appel de fonds réseau de 2018

c) Options budgétaires 2022/2023

- **Résultat - Proposition**

Proposer un résultat déficitaire de 13 450 € (dont amortissements 141 000 €) :

- Stabilité des dépenses courantes et mise à niveau de certains postes en fonction de la conjoncture actuelle (inflation), touchant particulièrement les charges de personnel.
- Un budget d'investissement maîtrisé :
CAF de 127 550€ pour un budget global d'investissement de 99 841€ (dont 46 631€ financé par l'appel de fonds réseau de 2018).

- **Recettes - Proposition**

Mr DUSSART revient sur le sujet des **redevances sur les constructions nouvelles qui ne seront pas intégrées dans les recettes** car génératrices de déséquilibres lors de la clôture de l'exercice (les projets identifiés n'étant pas forcément initiés ou bien reportés).

Appliquer une cotisation de 5,10€/m².

Évolution de la cotisation ALDA :

2012/2013 : 4,20
2013/2014 : 4,20
2014/2015 : 4,20
2015/2016 : 4,20
2016/2017 : 4,20
2017/2018 : 4,20
2018/2019 : 4,20
2019/2020 : 4,30
2020/2021 : 4,30
2021/2022 : 4,60*

*Préconisation de 4,80€/m² malgré la nécessité d'équilibrer à 5,11€/m².
Le Syndicat avait décidé de 4,60€/m².

- **Budget de fonctionnement 2022-2023 en synthèse**

RECETTES		BUDGET 2021 – 2022 4,60 €/m ²	Estimation fin septembre 2022	BUDGET 2022 – 2023 5,10 €/m ²
Cotisation ALDA		1 191 705	1 191 705	1 319 245
Cotisation PK Falaise et Proclou		3 680	3 680	4 080
Cotisation PK Plateau		3 910	3 910	4 335
Cotisation Hôtel MIL		12 449	12 449	13 803
Redevance m ²		20 000	11 000	0
Autres recettes		91 842	80 651	92 400
	TOTAL RECETTES	1 336 888	1 320 296	1 448 610
DEPENSES				
Achats		90 450	75 534	91 800
Travaux et fournitures		556 880	566 190	570 360
Salaires et charges sociales		610 800	623 652	654 400
Divers		156 000	128 000	145 500
	TOTAL DEPENSES	1 414 130	1 397 074	1 462 060
	RESULTAT DE L'EXERCICE	- 77 242	- 73 178	- 13 450

- **Investissements et trésorerie :**

Accueil	Durée amortissement		
Poursuite numérisation transports	5	9 000 €	✓ Acquisition de tablettes
Relais radio numérique canal cochers	5	6 000 €	✓ Une modernisation indispensable
Réseau TV - internet			
Tête de réseau G-PON	5	46 631 €	✓ Voté en 2018
Centrale démodulation terrestre	5	5 250 €	✓ Spare en cas de rupture réception satellite
Services publics			
Portes coursives Snow et Hermine	5	12 960 €	✓ Poursuite du programme de mise à niveau
	Total	79 841 €	✓ Dont 46 631 € financés par appel de fonds réseau de 2018

Mr FAVRE demande si l'augmentation des frais juridiques s'explique par le sujet de la fibre et de l'ARCEP plus précisément.

Mr DUSSART confirme et indique qu'une augmentation de ce poste est très probable en fonction des décisions qui seront prochainement prises par le Syndicat dans le cadre des différentes procédures juridiques en cours

Mr FAVRE se demande si cette attaque auprès de l'ARCEP est légalement justifiée.

Mr DUSSART répond que c'est à la justice de le déterminer et il rappelle que trois procédures sont actuellement en cours :

- L'une pour diffamation auprès du tribunal d'instance de Thonon les Bains.
- La seconde auprès du tribunal de commerce de Thonon les Bains.
- La troisième auprès de l'ARCEP.

Il ajoute qu'il s'agit de dossiers particulièrement techniques et qu'il est apparu indispensable de mettre en œuvre une défense efficace auprès des différentes juridictions en ayant recours à des avocats spécialisés afin :

- D'assurer notamment la continuité du service internet délivré par l'ALDA qui apporte toute satisfaction à ses utilisateurs.
- De préserver les intérêts financiers de l'ALDA en considération des indemnités sollicitées par le requérant auprès du tribunal de commerce dont le montant avoisine les fonds propres de l'association.

Mr FAVRE demande si l'ALDA a une chance de gagner ces procès et si le réseau peut être considéré comme pérenne.

Mr DUSSART répond que les conclusions des diverses juridictions ne sont pas encore connues ou définitives et qu'il souhaite bien entendu tout mettre en œuvre pour que l'ALDA puisse poursuivre la distribution de son service le plus longtemps possible.

Il rappelle les motivations de l'ALDA qui ont amené par la consultation de son AGO en 2018 à voter un appel de fonds spécifique permettant la migration d'un réseau internet coaxial obsolète et ne répondant plus aux exigences des utilisateurs vers une infrastructure fibre optique performante tout en conservant, hors amortissement des investissements, des coûts de fonctionnement très modestes pour les membres de l'ALDA.

Mr FAVRE sollicite un complément d'information au sujet de la notification de l'ARCEP adressée aux services de l'ALDA.

Mr DUSSART répond que l'ARCEP y indique que le réseau de l'ALDA devrait être considéré comme un réseau FTTH et non FTTO et qu'un délai d'un an est consenti pour le mettre en conformité avec les directives applicables aux infrastructures de ce type se situant en zone non dense.

Mr FAVRE juge que les décisions prises par l'ALDA dans le cadre de cette migration arrivent à leurs limites, que l'ALDA persiste et il demande quels sont les risques et les amendes encourus.

Mr DUSSART répond que l'ALDA ne fait pas preuve d'obstination et que la défense de ses intérêts justifie le recours aux avocats spécialisés comme mentionné précédemment et que cela engendre les coûts associés. Il déclare que les décisions à prendre ce jour ne sont cependant pas des décisions d'investissement, ceci ayant déjà été décidé par l'Assemblée Générale ALDA d'août 2018, mais de fonctionnement : ainsi l'ALDA a le droit de faire fonctionner le réseau tel qu'il existe aujourd'hui sans encourir de risque auprès de l'ARCEP, sachant que le terme de la mise en demeure de l'ARCEP est fixé au 19 juillet 2023. Mr DUSSART poursuit en indiquant que le seul risque encouru par l'ALDA dans le cadre de la procédure ARCEP concerne une suspension éventuelle du service en juillet 2023.

Mr FAVRE déclare que dans cette hypothèse, les investissements de l'ALDA seront « perdus ».

Mr DUSSART ne partage pas cette analyse en expliquant que ces investissements correspondent bien à des matériels acquis, utilisés et apportant toute satisfaction jusqu'à présent et pour une partie d'entre eux déjà amortis ou sur le point de l'être puisqu'acquis depuis fin 2018.

Selon Mr FAVRE, aucune information relative à ces procédures n'a été communiquée et il souhaiterait obtenir davantage de détails.

En considération de la complexité et du volume de ces éléments, Mr DUSSART l'invite à se présenter au bureau de l'ALDA pour en prendre connaissance.

Mr FAVRE a le sentiment que l'ALDA s'empêtre dans ce dossier et s'interroge sur le fait que ni Pierre et Vacances ni la Commune ne se connectent au réseau ALDA.

Mr DUSSART précise que Pierre et Vacances dispose de son propre service distribué par une infrastructure WIFI dans certains des bâtiments dont il est gestionnaire, service dont la bande passante est par ailleurs partiellement alimentée par des fibres noires mises à disposition par l'ALDA à un opérateur commercial.

Mme MARULLAZ indique que la Commune, en tant que collectivité territoriale, a décidé de ne pas équiper les sites lui appartenant pour être cohérente avec les directives nationales.

Mr FAVIER rappelle que la Mairie avait voté en faveur de l'appel de fonds ayant pour objet le déploiement du réseau fibre en 2018 et que l'exploitation du réseau fait partie intégrante des statuts de l'ALDA.

Pour Mr FAVRE, le cadre législatif l'emporte sur les statuts de l'ALDA.

Mr FAVRE s'arrête sur le poste Frais d'Assemblées habituellement fixé à 2 000 € et reconduit à hauteur de 6000 € pour ce nouvel exercice, rappelant que cette ligne avait atteint 12 000 € à la clôture 2020/2021, justifié par l'envoi des diverses convocations de vote par correspondance en LRAR pendant la crise sanitaire. Ceci n'étant plus d'actualité, il sollicite des explications.

Mr TRETTHAU indique qu'il a été décidé de pérenniser l'externalisation des convocations auprès d'un prestataire afin de soulager la mission de Céline CASIER, secrétaire de l'association (environ 300 convocations à mettre sous plis, deux fois par an).

Mr FAVRE fait remarquer que le délai d'envoi des convocations est très court et demande s'il est possible de prévoir un délai supplémentaire.

Mr TRETHAU confirme que les convocations sont expédiées dans les délais impartis conformément aux dispositions statutaires de l'association et que l'envoi des documents procédant à la convocation à la séance estivale est aussi tributaire de la date planifiée pour le Syndicat de juillet, préalable à la présentation du projet de budget.

Nouvelle question de Mr FAVRE portant sur le montant des frais téléphoniques : Mr TRETHAU explique que cette ligne budgétaire regroupe l'ensemble des abonnements fixes et mobiles : services administratifs, espaces verts, accueil et gare du 3S. Ce poste est en hausse pour le budget 2022-2023 sachant les abonnements (cartes SIM) nécessaires au bon fonctionnement du système de géolocalisation des transports pressenti y seront intégrées.

Mr FAVRE demande s'il ne serait pas envisageable de faire migrer les lignes fixes sur le réseau fibre de l'ALDA. Mr TRETHAU répond qu'il s'agit d'une éventualité mais que dans tous les cas, conserver un abonnement de secours auprès d'opérateurs traditionnels lui paraît nécessaire pour les services devant rester joignables par le public 24 heures sur 24.

La résolution n°1 « Vote du budget 2022/2023 » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 365 voix

Nombre de voix présentes ou représentées : 870

Nombre de voix exprimées : 870

Bulletins Blancs : 0

Bulletins Nuls : 0

Nombre de OUI : 797

Nombre de NON : 69

Nombre d'ABSTENTIONS : 4

La résolution n°1 « Vote du budget 2022/2023 » est approuvée.

3/ Questions diverses.

- **Extracteurs toiture Intrets**

Mr GRABKOWIAK fait remarquer que les extracteurs d'air d'un restaurant se situant dans la copropriété des Intrets sont particulièrement bruyants et fonctionnent également la nuit. Ceci avait déjà été signalé au Syndicat de copropriété gestionnaire de cet immeuble et rien n'a été entrepris.

Mr GRABKOWIAK sollicite également une intervention politique.

Les services de l'ALDA relanceront à nouveau le Syndic concerné ainsi que la Mairie.

- **Collecte des ordures ménagères**

Simone COLLOUD rapporte une information selon laquelle il aurait été demandé de procéder à la fermeture des locaux poubelles des immeubles afin de supprimer le transport des sacs aujourd'hui réalisé avec des scooters des neiges.

Eric DUSSART répond que la Mairie souhaite supprimer la mécanisation de ce transport et a demandé au Syndic NEXITY de bien vouloir procéder différemment à compter de l'hiver 2022-2023 : la solution est donc de condamner les locaux poubelles pour que chacun effectue sa dépose auprès des points d'apport volontaire ou bien de les conserver et d'organiser leur transfert différemment, quelle que soit l'option retenue, il s'agit d'une décision individuelle des copropriétés.

- **Petit train en saison estivale**

Mr DE PLINVAL demande ce qu'il est advenu du petit train habituellement opéré.

Aube MARULLAZ explique que l'Office de Tourisme a jugé utile d'étendre le périmètre de la desserte de ce service et ceci pour relier notamment la place Jean Vuarnet au reste de la station. La déclivité de la montée des Mélèzes ne permettant pas au petit train d'assurer cette connexion, il a été décidé d'utiliser un minibus en substitution.

La séance est levée à 17h30.

Nous rappelons que les bulletins de vote et grilles de répartition des voix, sont consultables au Secrétariat de l'ALDA, sur simple demande.

Le Président de l'ALDA,
Eric DUSSART

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. Dussart', with a horizontal line underneath.

Le Secrétaire de séance
Damien TRETTHAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Tretthau', with a horizontal line underneath.